

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



ANA-SUP

**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE
L'INSTITUT DES MÉTIERS DU DROIT (IMD) EN
VUE DE L'OBTENTION DE L'HABILITATION À
DÉLIVRER DES DIPLÔMES DE LICENCE ET DE
MASTER**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Elhadji Abdoul Aziz Ndiaye (UGB), Président
- Dr. Papa SY (UGB), Membre
- Dr. Sémou SOW (ESEA/UCAD), Membre

Signature :

Pour l'Équipe, Le Président

Septembre 2021

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	3
Introduction	4
1. Présentation de l'Institut des Métiers du Droit (IMD)	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
3. Description de la visite sur le terrain	5
3.1 Organisation et déroulement de la visite	5
3.2 Appréciation de la visite.....	7
4. Appréciation de l'EES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	7
5. Points forts de l'EES	20
6. Points faibles de l'EES	21
7. Appréciations générales de l'EES	21
8. Recommandations à l'EES	22
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	23
10. Proposition d'avis	23

Liste des sigles et abréviations

	Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur,
ANAQ -Sup	de la Recherche et de l'Innovation
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur
CIAQ	Cellule interne d'Assurance Qualité
DMEC	Durée moyenne effective du Cycle
DES	Direction de l'Enseignement supérieur
DESP	Direction de l'Enseignement supérieur privé
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur
ICAGI	Institut communautaire de Gestion et d'Ingénierie
IMD	Institut des Métiers du Droits
LMD	Licence, Master et Doctorat
MBA	Master en Business Administration
MEN	Ministère de l'Education nationale
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OPEF	Office pour la Promotion de l'Education et de la Formation au Sénégal
PATS	Personnel administratif, technique et de Service
PDG	Président Directeur général
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PPP	Partenariat Public Privé
PV	Procès-verbal
SWOT	Strength – Weaknesses – Opportunities – Threats
TD	Travaux dirigés
TEAC	Taux d'Etudiants ayant Achevé le Cycle
TEC	Taux d'Etudiants ayant validé leur Cycle
TPE	Travail personnel de l'Etudiant

Introduction

L'Institut des Métiers du Droit (IMD), basé à Dakar, a présenté un rapport d'auto-évaluation institutionnelle auprès de l'ANAQ-Sup, le 10 mai 2021, en vue de l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence et de Master. L'ANAQ-Sup a désigné l'équipe d'experts - évaluateurs externes composée comme suit :

- Pr. Elhadji Abdoul Aziz Ndiaye (UGB), Président
- Dr. Papa SY (UGB), Membre
- Dr. Sémou SOW (ESEA/UCAD), Membre

La visite a eu lieu le lundi 9 août 2021 de 8h41mn à 15h49mn. La rédaction du rapport a été effectuée par l'équipe en respectant le format recommandé par l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'Institut des Métiers du Droit (IMD)

L'IMD est un établissement d'enseignement supérieur privé doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Il a son siège à Nord Foire Azur, Lots jumelés N°92 et 93, Dakar au Sénégal. L'IMD propose une offre de formation composée de programmes de Licences et de Masters dans les différents domaines des sciences juridiques, politiques et de l'administration. Il faut préciser à ce niveau que la plupart des programmes de l'IMD sont professionnels et déroulés en présentiel. L'établissement a le statut d'une SARL et a reçu l'agrément provisoire n° 001673 du 20 octobre 2016 qui l'autorise à dérouler quatre (4) programmes de Licence en : Droit et gouvernance locale ; Droit des marchés publics et du partenariat public-privé ; Droit immobilier ; Droit des marchés financiers et boursiers et quatre (4) programmes de Master en : Droit des marchés publics et du partenariat public-privé ; Droit des marchés financiers et boursiers ; Droit des activités maritimes, portuaires / activités aéroportuaires ; Droit des activités minières et pétrolières. L'IMD propose en outre un MBA destiné au renforcement de capacités dans la pratique des assurances.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est un texte de soixante-treize (73) pages, complété par soixante-cinq (65) pages d'annexes. Il respecte globalement le référentiel d'évaluation institutionnelle défini par l'ANAQ-Sup. Le rapport est écrit dans un style correct, facile à lire et compréhensible. Toutefois, une relecture minutieuse aurait permis de corriger les quelques maladresses de forme (fautes de frappe, erreurs dans la présentation des maquettes, ...) et de

fond. En effet, l'analyse des standards n'est pas assez poussée et leurs conclusions ne sont pas toujours assez motivées par des éléments de preuve adéquats.

3. Description de la visite sur le terrain

La visite sur le terrain sera décrite à travers son organisation et son déroulement, d'une part et son appréciation globale, d'autre part.

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La mission d'évaluation de l'ANAQ-Sup a démarré à 8h41mn par des mots de bienvenue de M. Mor NDIAYE, Directeur général de l'IMD. Le Pr Elhadji Abdoul Aziz NDIAYE, président de séance, a ensuite invité les experts et les membres de l'établissement à se présenter. Il a enfin rappelé l'objectif de la mission, qui consistait à s'assurer du niveau d'atteinte des standards de qualité définis par l'ANAQ-Sup, et proposé le planning ci-après qui a été adopté à l'unanimité.

- ✓ 8h 41 mn - 10h 15 mn : Présentation et échanges sur le rapport d'auto-évaluation institutionnelle de l'IMD ;
- ✓ 10h 15 mn - 13h 45 mn : Entretien et discussions avec des enseignants vacataires, des membres du PATS et des étudiants ;
- ✓ 13h45 mn - 15h : Visite des locaux et des infrastructures de l'IMD ;
- ✓ 15h - 15h 30 mn : Synthèse des travaux de la journée ;
- ✓ 15h 30 mn -15h 49 mn : Restitution orale.

Il s'en est suivi une présentation de l'IMD et du rapport d'auto-évaluation institutionnelle par M. Mor NDIAYE. Cette présentation a suscité des commentaires et discussions qui ont essentiellement porté sur les maquettes, le plan stratégique, la séparation entre les gestions administrative et pédagogique, la procédure de recrutement des PER et PATS, la politique sociale de l'établissement, le statut juridique de l'IMD, le suivi des diplômés, les *syllabi de cours*, les différents standards définis par l'ANAQ-Sup et le rapport d'auto-évaluation, en général. Durant les commentaires et discussions, une liste de documents complémentaires a été réclamée afin de permettre aux experts de mieux apprécier le respect des normes de qualité par l'IMD.

Après cette réunion d'ouverture, les experts ont d'abord rencontré cinq (5) enseignants vacataires de l'IMD. Les entretiens avec ces derniers ont permis d'apprécier le bon niveau du corps enseignant et un système de traitement des intervenants non standardisé. Ils ont

également permis de constater l'inexistence d'une commission de recrutement des enseignants, l'absence d'un processus de validation des *syllabi* de cours et l'absence des enseignants vacataires dans les jurys de recrutement et de soutenance. Ces entretiens ont enfin permis de déceler l'absence d'un dispositif d'évaluation des enseignements fonctionnel et un décalage entre les volumes horaires inscrits sur les maquettes des différents programmes et ceux réellement déroulés.

Les experts ont ensuite rencontré cinq (5) étudiants qui apprécient globalement la qualité de l'offre de formation de l'IMD, notamment en matière de rapport qualité/prix et d'environnement de travail. Ils apprécient également la disponibilité du corps enseignant. Toutefois, ils déplorent l'absence d'un dispositif d'évaluation des enseignements fonctionnel, le défaut de partage des *syllabi* de cours, la qualité de la gestion des enseignements et des évaluations, l'absence de climatisation dans les salles de cours et l'inexistence d'un service dédié à l'insertion des diplômés de l'IMD.

Des entretiens ont en outre été effectués avec le directeur des études, le responsable de la scolarité, l'agent chargé du nettoyage, le préposé à la sécurité et la gérante de la cafétéria. A cet effet, les experts ont pu constater la motivation des membres du PATS traduit par les nombreux efforts déployés de manière permanente quant à la bonne marche de l'IMD. Toutefois les experts n'ont pas pu rencontrer le comptable lors de leur visite en vue d'examiner la viabilité financière de l'Etablissement voire les mesures qui ont été prises pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19. L'IMD ne dispose pas également d'un logiciel de gestion pédagogique et financière pouvant améliorer la qualité de la gestion pédagogique et financière. Les membres du PATS déplorent en outre le déficit de personnel, notamment à la Direction des études et l'absence d'une véritable politique de communication qui pourrait aider à mieux vulgariser l'offre de formation de l'établissement. Ils regrettent enfin le déficit de formations en matière de renforcement de capacités.

Les experts ont ensuite procédé à la visite des locaux. Cette dernière a permis de constater l'existence d'un cadre de travail favorable à la performance, une salle d'informatique relativement bien équipée et une bibliothèque physique. Plusieurs services ont été aussi visités, notamment la scolarité, la direction des études et l'infirmerie (en construction). La cafétéria et les toilettes ont également été visitées. Toutefois, il faut déplorer le non-respect des normes régissant les établissements recevant du public (mise en place d'escaliers de secours fonctionnels, issues de secours, ...) et la discrimination envers les personnes à

mobilité réduite. La plupart des salles de cours et d'informatique ne disposent pas d'issue de secours et le système de climatisation est souvent défectueux. Le fonds documentaire de la bibliothèque demeure insuffisant et peu actualisé. L'IMD gagnerait à disposer d'une véritable bibliothèque numérique.

L'équipe d'experts s'est enfin retirée pour définir les points forts et les points faibles de l'établissement ; qu'elle a, par la suite, exposés aux responsables de l'IMD.

3.2 Appréciation de la visite

La visite s'est globalement bien déroulée. Les responsables de l'IMD ont été très coopératifs. Toutefois l'absence des agents du service de la comptabilité lors de la visite, le retard des membres du PATS et certaines requêtes relatives aux éléments de preuve, qui sont restées vaines, fondent les experts à croire que la visite n'a pas été assez bien préparée.

4. Appréciation de l'EES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale sur le standard :

La mission de l'IMD est de renforcer l'offre de formation dans les domaines des sciences juridiques, politiques et de l'administration. Aussi son objectif est-il de permettre aux apprenants d'acquérir des compétences générales et spécifiques dans les domaines précités. L'IMD propose des formations initiales diplômantes (Licences et Masters) et continues sous la forme de MBA et dans des secteurs clés de la vie économique. Pour bien remplir sa mission, l'établissement s'est doté d'un plan stratégique de développement. En tenant compte du respect rigoureux des normes universitaires nationales et internationales, l'offre de formation mise en œuvre par l'IMD s'intègre dans son objectif et cadre parfaitement avec les orientations stratégiques de l'enseignement supérieur sénégalais.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD dispose d'un Conseil scientifique qui veillerait sur la régulation de la gouvernance académique et dans lequel siègeraient des représentants du personnel enseignant permanent et vacataire. Ce dernier participerait à l'élaboration des processus décisionnels pour assurer la qualité de l'enseignement au sein de l'établissement. Toutefois, les experts n'ont pu disposer d'éléments de preuve attestant de la mise en place du Conseil scientifique notamment un acte de création précisant, entre autres, ses missions, ses objectifs et sa composition. Aussi les enseignants interrogés affirment-ils ne pas avoir pris part à une commission de révision des maquettes, à des jurys de recrutement voire de délibérations.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 1.03. L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD dispose d'un corps professoral composé de trente (30) membres dont un (1) professeur agrégé et cinq (5) permanents. Le PER compte également en son sein sept (7) docteurs et des professionnels réputés et expérimentés. L'association des cinq (5) PATS que compte l'IMD aux processus décisionnels lui permet d'assurer dans de bonnes conditions sa mission de formation. L'IMD dispose d'un bâtiment R+1 avec une terrasse en partie couverte réservée à la cafétéria. Ce bâtiment comporte des salles de cours, des bureaux, une salle informatique et des toilettes dont certaines réservées aux étudiants et d'autres dédiées aux membres de l'administration et aux enseignants. Toutefois, il faut souligner que la plupart des salles de cours sont dotées d'un système de climatisation défaillant.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale sur le standard :

Les sources de financement de l'IMD proviendraient essentiellement des frais de scolarité, des apports de ses actionnaires et de l'accompagnement des partenaires financiers. Ces sources de financement ne restreindraient pas l'indépendance décisionnelle de l'IMD en matière d'enseignement. Toutefois, l'absence de séparation nette entre les fonctions administratives et académiques dans l'organigramme pousse les experts à croire le contraire. Aussi l'absence des agents du service de la comptabilité lors de la visite n'a – t – il pas permis aux experts d'évaluer la viabilité voire la pérennité du modèle économique de l'IMD.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD a mis en place une Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ) en vue de veiller au respect des normes de qualité. A cet effet, la CIAQ veille au bon fonctionnement des organes administratifs et pédagogiques. Pour bien réussir sa mission, la CIAQ a établi un manuel qualité. Toutefois, l'équipe d'experts n'a pas pu disposer d'éléments de preuve relatifs au manuel qualité et les PV de réunion de la CIAQ ne respectent pas les normes standards d'un bon procès-verbal intégrant un ordre du jour, les différentes conclusions de la réunion et une liste de présence signée par les différents membres présents.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD disposerait d'un comité de discipline regroupant la Direction générale, des membres du Conseil scientifique et de l'Administration ainsi que des étudiants. Un règlement intérieur doublé d'une procédure de fonctionnement du comité de discipline, a été élaboré. Toutefois, les experts n'ont pas reçu d'éléments de preuve pouvant attester de la mise en place de ce comité voire de son fonctionnement.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

Appréciation globale sur le standard :

Les programmes proposés dans le cadre de l'habilitation sont d'orientation professionnelle. Ils se déroulent tous en présentiel. L'offre de formation de l'IMD est conforme aux termes de l'agrément provisoire numéro 001673 du 20 octobre 2016 du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Les objectifs de ces programmes sont en cohérence avec la mission que s'est fixée l'Institution et ont été clairement formulés. Ils sont également en phase avec les orientations stratégiques du département de l'enseignement supérieur. Toutefois, la plupart des maquettes de l'offre de formation demeurent peu conformes aux Décrets 2012-1114 et 2012-1115 relatifs respectivement aux diplômes de Licence et de Master, notamment en matière de répartition entre temps présentiel et volume horaire réservé au travail personnel de l'étudiant. La codification des unités d'enseignement reste également peu conforme aux textes réglementaires. Les coefficients nécessaires à la compensation intra UE sont aussi absents des maquettes.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD aurait noué des relations de partenariat avec quelques institutions évoluant dans le domaine de la formation professionnelle tant au niveau national qu'à l'international. Il a également la volonté d'agrandir son partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Toutefois, l'IMD ne participe pas encore et de façon effective à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants et n'a signé qu'une seule convention de partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur privé national dénommé ICAGI.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

En se basant sur les textes régissant le système LMD, l'IMD fixe les modalités d'organisation des examens, de validation des unités d'enseignement, de passage en classe supérieure et de délivrance des diplômes et des attestations. Ces informations sont mentionnées dans le manuel de gestion pédagogique et portées à la connaissance des étudiants à travers les différents supports de communication de l'IMD. Toutefois, un système d'anonymat devrait être intégré dans le processus d'évaluation des apprenants et la programmation des enseignements améliorée.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD mènerait des enquêtes régulières de satisfaction en vue d'une meilleure prise en charge des préoccupations des apprenants. Toutefois, les experts n'ont pas reçu d'éléments de preuve pouvant attester de la tenue de ces enquêtes. Aussi l'Institut ne dispose-t-il pas d'un service dédié à l'insertion professionnelle et au suivi de ses diplômés.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD dispose d'une CIAQ qui suivrait ses différents programmes de Licence et de Master en matière d'assurance qualité. Dans ce cadre, les maquettes des programmes seraient souvent révisées et les enseignements évalués par les apprenants en vue d'adapter l'offre de formation aux exigences académiques et professionnelles. A cet effet, l'Institut réaliserait une analyse SWOT en vue d'identifier ses forces, faiblesses, opportunités et menaces. Les résultats de cette analyse seraient pris en charge lors de l'évaluation du plan stratégique de l'Institut. Toutefois, les enseignants interviewés déclarent n'avoir reçu aucun document allant dans le sens d'une évaluation des enseignements. De plus, l'équipe d'experts n'a pas reçu d'éléments de preuve

pouvant attester de la révision des maquettes des différents programmes de l'IMD.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Recherche

Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD ne mène pas une véritable politique de recherche eu égard à sa jeunesse même si le conseil scientifique serait chargé de superviser le choix des sujets de mémoire et une bibliothèque physique et numérique mise à la disposition des étudiants et du PER. Toutefois, les experts n'ont pas eu d'éléments de preuve pouvant attester de cette mission du Conseil scientifique. Aussi l'IMD manifeste – t – il la volonté de mettre en place un dispositif d'appui au PER dans le cadre de son plan stratégique.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD ne garantit pas l'intégration des résultats de la recherche de ses enseignants du fait qu'il ne mène pas une véritable politique de recherche avec une mission et des objectifs clairement identifiés. Aussi les programmes de Licence déroulés nécessiteraient-ils plus de connaissances fondamentales que de résultats de recherche appliquée qui sont souvent mobilisés dans le cadre des enseignements de Master voire de la préparation de la thèse de doctorat.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale du standard :

D'après le rapport d'auto-évaluation, l'enrôlement des enseignants serait basé sur un appel à candidatures et une sélection à la suite d'une étude de dossiers. Les propositions de recrutement seraient ensuite soumises au conseil scientifique pour validation. La promotion et la nomination des intervenants tiendraient compte des résultats obtenus lors du processus d'évaluation des enseignements. Toutefois, l'entretien avec les enseignants a permis de constater que les procédures de recrutement, de nomination et de promotion étaient différentes d'un intervenant à l'autre. L'IMD ne dispose pas également d'un manuel de procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.02 L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale du standard :

L'IMD ne dispose pas d'une véritable politique de formation continue en vue d'un perfectionnement du PER. L'initiation du PER au progiciel de formation à distance, mentionné dans le rapport d'auto-évaluation, demeure une solution conjoncturelle. L'IMD ne dispose pas d'un système d'évaluation des enseignements fonctionnel, comme l'attestent les déclarations des étudiants et enseignants vacataires interviewés. Aussi l'équipe d'experts n'a – t – il pas reçu d'éléments de preuve pouvant attester de la mise en place d'une politique de formation continue en vue d'un perfectionnement du PER.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03 L'institution conduit une politique durable de la relève

Appréciation globale sur le standard :

L'équipe d'experts n'a pas pu disposer d'éléments de preuve pouvant attester de la mise en œuvre d'une politique durable de relève. Une politique qui devrait être matérialisée à terme

par la présence d'*alumni* dans le corps enseignant et l'accompagnement de ces derniers dans le cadre de leur inscription voire la finalisation de leur thèse de doctorat. Toutefois, l'IMD montre, à travers le rapport d'auto-évaluation, une certaine volonté à mettre en place une politique de relève durable.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.04 L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

L'IMD ne dispose pas d'un service de conseil dédié aux plans de carrière. Ce qui fait que le PER ne dispose que de très peu d'informations sur le CAMES. Toutefois, l'IMD pourrait profiter de l'expérience des enseignants associés provenant de l'UCAD pour mettre en place un service de conseil en plans de carrière dynamique.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 *Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.*

Appréciation globale sur le standard :

D'après le rapport d'auto-évaluation, le recrutement du PATS se ferait à partir d'un appel à candidatures et d'une étude de dossier. Les autorités de l'IMD prévoient de standardiser cette démarche avec la mise en place d'une procédure de recrutement et de gestion du PATS dans le cadre des actions du plan stratégique. Cette volonté des autorités montre à suffisance que l'IMD ne dispose pas pour le moment d'un manuel de procédures de recrutement et de promotion du PATS. L'entretien avec le PATS montre que leur procédure de recrutement diffère d'une personne à l'autre. Aussi l'équipe d'experts n'a-t-elle pas pu disposer d'éléments de preuve pouvant attester de la mise en place de procédures de recrutement et de promotion du PATS réglementées et partagées.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.02 *L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).*

Appréciation globale du standard :

L'IMD ne garantit pas pour le moment la formation et le perfectionnement de son personnel administratif et l'entretien avec le PATS confirme cet état de fait. Toutefois, il prévoit dans le cadre de son plan stratégique de mettre en place un programme de renforcement de capacités sur divers domaines allant de la formation en office, en comptabilité, sur les TIC, etc. À cet effet, l'IMD gagnerait à mettre en place un fonds dédié à la formation et au perfectionnement du PATS en vue d'asseoir une politique durable dans ce domaine.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : *Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.*

Appréciation globale du standard :

Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'IMD sont conformes aux textes réglementaires notamment à la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur et aux décrets 2012-1114 et 2012-115 relatifs respectivement aux diplômes de Licence et de Master. Elles sont publiées à travers les supports de communication de l'IMD (*flyers, site web, page Facebook*) et compilées dans le manuel de gestion pédagogique.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Appréciation globale du standard :

Il n'a été noté aucune discrimination de genre au niveau du recrutement des étudiants de l'IMD. En effet, les filles et les garçons ont les mêmes chances d'accéder aux différents programmes proposés par l'IMD. Toutefois, l'établissement compte dans son effectif près de 57% d'hommes contre 43% de femmes si nous nous référons au rapport d'auto-évaluation et aux éléments de preuve fournis lors de la visite.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.03 *L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.*

Appréciation globale sur le standard :

Les éléments de preuve fournis lors de la visite n'ont pas permis à l'équipe d'experts de pouvoir disposer de statistiques lui permettant d'analyser la progression des apprenants dans leur cursus ainsi que la durée de leurs études. Le rapport d'auto-évaluation s'est contenté de présenter la méthode de calcul des indicateurs tels que : la Durée moyenne effective du Cycle (DMEC), le Taux des étudiants ayant validé leur Cycle dans la durée correspondante (TEC) et le Taux d'étudiants ayant Achevés leur Cycle (TAC) sans fournir de statistiques probantes.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.04 : *Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.*

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD dispose d'un corps enseignant, compétent du point de vue didactique et scientifiquement qualifié. En effet, l'établissement dispose de trente (30) enseignants composés d'universitaires hautement qualifiés et de professionnels expérimentés. L'établissement compte par ailleurs cinq (5) PATS et cent cinquante (150) étudiants. Le taux d'encadrement est d'un (1) enseignant pour cinq (5) étudiants. Ce taux d'encadrement très appréciable devrait permettre aux différents programmes de formation de l'IMD d'atteindre leurs objectifs.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.05 : *L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.*

D'après le rapport d'auto-évaluation et l'entretien avec les étudiants, ces derniers pourraient bénéficier d'informations et de conseils auprès d'un service de conseil aux étudiants et aux autres personnes intéressées. À cet effet, l'IMD aurait même signé un contrat avec un cabinet d'expertises en vue d'accompagner ses diplômés dans leur recherche de stage. Il faut préciser que pour bénéficier des services de ce cabinet, les demandeurs seraient invités à déboursier une somme comprise entre soixante-cinq mille (65 000) et soixante-quinze (75 000) FCFA. Toutefois, le désarroi des étudiants notamment les plus démunis lors de leur recherche de stage

semble montrer les limites de cette solution fortement conjoncturelle. Aussi faut-il ajouter que l'équipe d'experts n'a pas reçu d'éléments de preuve pouvant attester que l'IMD veillerait de manière structurelle et démocratique au bon fonctionnement du service de conseil aux étudiants et aux autres personnes intéressées.

Appréciation globale du standard : NON ATTEINT

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiants(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale sur le standard :

L'IMD n'offre pas vraiment un service spécial approprié aux étudiants en situation de handicap. La solution proposée consistant à programmer au rez-de-chaussée les classes comportant au moins un étudiant en situation de handicap ne peut être que temporaire et limitée. En effet, cette solution pourrait être inefficace avec l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap. Aussi les experts ont-ils noté le non-respect des normes régissant les établissements recevant du public, notamment une meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements.

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale

L'IMD dispose d'un bâtiment R+1 avec une terrasse en partie couverte abritant la cafétéria. L'établissement dispose aussi d'une dizaine de salles de cours, et de quelques bureaux, d'une salle informatique, de toilettes pour les étudiants et les membres de l'administration. Il faut préciser par ailleurs que le système de climatisation de certaines salles de cours demeure peu performant. L'IMD dispose également d'une infirmerie (en construction) et d'une salle au rez-de-chaussée réservée aux apprenants en mobilité réduite.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale

L'IMD dispose d'une bibliothèque physique avec un fonds documentaire très limité et souvent dépassé. La bibliothèque numérique se résume à un catalogue de quelques codes et d'ouvrages souvent inaccessibles. Aussi les experts invitent-ils la direction de l'Institut à se doter d'un fonds documentaire assez conséquent et d'actualité. La direction de l'IMD devrait également se doter d'une véritable bibliothèque numérique en vue de permettre à ses enseignants et apprenants d'accéder et de façon permanente, à ses ressources électroniques.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale

L'IMD dispose d'extincteurs fonctionnels et visibles placés en des points accessibles et stratégiques. Ils sont régulièrement soumis à révision par des services agréés ; en l'occurrence les sapeurs-pompiers. Toutefois, l'IMD n'a pas prévu d'issues de secours dans la plupart des salles de cours. L'Institut ne dispose pas également d'un dispositif d'évacuation aux normes internationales et son infirmerie est en construction. Les experts n'ont pas reçu en outre d'éléments de preuve pouvant attester de la création d'un comité d'hygiène et sécurité voire la fonctionnalité de cette dernière.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale

L'IMD a signé des accords de partenariat avec des collectivités territoriales, des organismes privés, des associations d'étudiants ressortissants de pays étrangers et des acteurs sociaux. À cet effet, il est possible de citer les accords de partenariat signés respectivement avec l'Institut communautaire de Gestion et d'Ingénierie (ICAGI) Amadou Makhtar MBOW et l'Office pour la Promotion de l'Education et de la Formation au Sénégal (OPEF). Toutefois, l'Institut n'a pas encore noué de conventions de partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur au plan international ; même si la direction de l'IMD manifeste une certaine volonté à remédier à cette situation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 9 : Information et communication.

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale

D'après le rapport d'auto-évaluation, l'IMD disposerait d'un système d'information dont les données seraient régulièrement mises à jour. Aussi ce dispositif permettrait-il de recueillir des données auprès des étudiants(e)s, du PATS et du PER et l'analyse de ces dernières par l'intermédiaire de la méthode SWOT permettrait-elle à l'Institut d'asseoir un plan d'action suivi de son plan stratégique et d'instaurer un processus décisionnel efficient en vue d'un engagement voire d'une promotion des personnels PER et PATS. Toutefois, les experts n'ont pas reçu d'éléments de preuve pouvant attester de la mise en place et de façon formelle de ce dispositif informationnel.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale

L'IMD suit une politique de communication externe à travers son site web et sa page Facebook. La politique de communication interne est exécutée à travers un système d'affichage, une mailing List et un passage périodique dans les salles en vue d'échanger avec les apprenants. Toutefois, la direction de l'IMD devrait accentuer sa politique de communication externe en faisant recours essentiellement aux médias audiovisuels. L'IMD gagnerait également à institutionnaliser une politique de communication administrative à travers des rencontres périodiques entre la direction et les différents démembrements de l'Institut. Une telle démarche pourrait améliorer la politique de communication interne et rendre efficace voire efficient le processus décisionnel de l'Institut.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

5. Points forts de l'EES

L'équipe d'experts a constaté plusieurs forces de l'IMD énumérées ci-dessous :

- Existence d'un corps enseignant, composé d'universitaires qualifiés et de professionnels expérimentés ;
- Existence de locaux pédagogiques suffisants, bien équipés ;
- Etablissement accueillant des étudiants de diverses nationalités ;
- Coût de la formation très compétitif par rapport au marché ;
- Taux d'encadrement des étudiants très appréciable par rapport aux autres établissements d'enseignements supérieurs privés ;
- Existence d'un Plan stratégique même si ce dernier demeure peu élaboré ;
- Existence d'un PATS motivé et engagé ;
- Existence d'un dispositif d'évaluation des enseignements ;
- Existence d'une CIAQ ;
- Existence d'un Conseil scientifique ;
- Existence d'une politique sociale ;
- Existence d'une bibliothèque, d'une salle informatique et d'une infirmerie.

Sans remettre en cause les forces exprimées ci-dessus, les experts estiment utile d'attirer l'attention sur les faiblesses de l'IMD.

6. Points faibles de l'EES

Les points faibles de l'IMD sont indiqués ci-dessous :

- Maquettes pédagogiques peu conformes aux dispositions réglementaires (répartition entre temps présentiel et TPE, absence de codification des UE) ;
- Absence d'un dispositif d'évaluation des enseignements fonctionnel ;
- Absence d'un service d'insertion et de suivi des diplômés de l'établissement ;
- Absence d'information sur la viabilité financière de l'établissement ;
- Bibliothèque peu fournie en ouvrages d'actualité et de qualité ;
- Absence d'accords de coopération entre IMD et les établissements d'enseignements supérieurs, notamment publics ;
- Absence de manuel de procédures pour le recrutement et la gestion des PER et PATS ;
- Non concordance entre le contenu des maquettes et les enseignements réellement effectués ;
- Absence de manuels de procédures financière administrative et comptable ;
- Non implication des enseignants dans les jurys de soutenance et de délibérations ;
- Absence d'un organe de contrôle au-dessus du Directeur général ;
- Absence d'un système d'anonymat dans le processus d'évaluation des apprenants ;
- Absence d'une séparation nette entre les fonctions administratives et celles académiques dans l'organigramme.

7. Appréciations générales de l'EES

L'IMD répond globalement aux orientations stratégiques du secteur de l'enseignement et supérieur. L'institut dispose également de locaux pédagogiques adéquats et bien équipés. Toutefois, les maquettes des différents programmes demeurent peu conformes aux textes réglementaires sénégalais relatifs au système LMD. Le dispositif d'évaluation des enseignements est peu fonctionnel. L'IMD ne dispose pas, en son sein, d'un service de conseil et de suivi de ses diplômés et sa viabilité financière demeure très préoccupante. La bibliothèque physique reste peu équipée et l'IMD ne dispose pas d'une véritable bibliothèque numérique.

L'Institut ne dispose pas de manuels de recrutement et de promotion du PER et du PATS et ses enseignants ne sont pas associés aux jurys de délibérations et de soutenances.

8. Recommandations à l'EES

En vue de remédier aux points faibles soulevés plus haut, les experts proposent les recommandations suivantes :

- Veiller au respect du ratio : temps présentiel / travail personnel de l'étudiant et proposer une codification conformément aux textes réglementaires régissant le système LMD ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des enseignements dans lequel tous les apprenants auraient la possibilité d'apprécier suivant des normes préétablies les enseignements reçus ;
- Mettre en place un service dédié à l'insertion et à l'accompagnement des diplômés de l'établissement ;
- Veiller à l'actualisation du fonds documentaire physique et à la mise en place d'une véritable bibliothèque numérique ;
- Mettre en place une politique de communication en vue d'une meilleure visibilité de l'établissement ;
- Initier des accords de coopération entre l'IMD et les établissements d'enseignements supérieurs ;
- Mettre en place un manuel de procédures pour le recrutement et la gestion des PER et PATS ;
- Veiller à une bonne application des différents programmes de l'IMD afin d'harmoniser les contenus des relevés de notes et des maquettes ;
- Rendre davantage disponible les informations financières quant à la viabilité de l'établissement ;
- Intégrer un système d'anonymat dans le processus d'évaluation des apprenants ;
- Se doter de manuels de procédures financière, administrative et comptable ;
- Impliquer davantage les enseignants dans les jurys de soutenance et de délibérations ;
- Veiller à une séparation nette entre les fonctions administratives et celles académiques dans l'organigramme.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Les experts invitent l'ANAQ-Sup à informer davantage les établissements supérieurs sur les textes réglementaires relatifs au système LMD. Cette démarche devrait les amener à mieux concevoir les maquettes de leurs différents programmes de formation.

10. Proposition d'avis

HABILITATION REFUSÉE